

**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 06 septembre 2021 un courrier recommandé de M. David JACQUEMOUD lui présentant sa démission de sa fonction de conseiller municipal.  
N'ayant plus de suivant de liste élu, le conseil municipal de VILLENEUVE est à présent composé de 18 conseillers.

**TRAVAUX**

**1.- RD 88 route de Savigneux – Création de trottoirs, aménagement et sécurisation de l'accès au lotissement « Les Acacias » - Attribution du marché de travaux**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme de création de trottoirs, aménagement, sécurisation de l'accès au lotissement « Les Acacias » et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD 88 route de Savigneux, une consultation a été lancée le 06 juillet 2021. La remise des offres a été fixée au 05 août 2021 à 12h00.

Le conseil municipal :

**-DECIDE** d'attribuer le marché à la société AXIMA CENTRE pour un montant de 260 130,40 € HT (312 156,48 € TTC) ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

Il sera demandé à l'entreprise de décaler le démarrage du chantier en février 2022 pour que la fin des travaux coïncide avec le planning de réfection de la RD 88 du département. Ainsi la commune économise la pose d'un enrobé provisoire.

**2.- Sécurisation de la rue du Vallas et de la rue de Vaize – Validation du devis**

En 2016, le conseil municipal a lancé un programme de réfection de la rue de Vaize. Celui-ci a été mis entre parenthèse le temps de la réalisation du lotissement SEMCODA / Grange Blanche et sera repris dès les travaux terminés.

Cependant, il devient urgent de sécuriser les voies communales « rue du Vallas » et « rue de Vaize » qui se dégradent rapidement et ne pourront supporter ainsi une nouvelle saison d'hiver malgré une première sécurisation des bandes d'élargissement opérée en 2019.

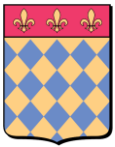
Le conseil municipal :

**-ACCEPTE** d'entreprendre des travaux de sécurisation sur la « rue de Vaize » et la « rue du Vallas » en attendant la réalisation du programme complet de réfection ;

**-DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise TMF pour un montant de 5 541,90 € HT (6 650,28 € TTC) ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

Le budget pour réaliser ces travaux sera pris sur celui affecté aux travaux de branchement des eaux pluviales de la propriété de M. et Mme Gilles PRESSAC. En effet, il s'avère que les travaux prévus ne fourniront pas l'effet escompté. Ils ne peuvent donc être réalisés de la sorte. Une autorisation de raccordement au réseau d'eaux pluviales sur le terrain de l'ancienne gendarmerie sera donnée à M. et



Mme Gilles PRESSAC lorsque DYNACITE entreprendront les travaux de réaménagement du site courant 2023.

M. le Maire informera le service « Assainissement » de la CCDSV de l'impossibilité de mise en séparatif de cette propriété jusqu'à cette date.

**PLU**

**3.- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme- Validation du bureau d'études**

M. le Maire rappelle la délibération n°2021-39 du 04 mai 2021 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal :

**-DECIDE** de retenir l'offre du bureau d'études REALITES pour un montant de 7 562,50 € HT (9 075,00 € TTC) ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**SCOLAIRE**

**4.- Convention-cadre de partenariat pédagogique pour l'intervention d'un professeur d'anglais au sein de l'école**

M. le Maire, conscient de l'importance que représente la maîtrise des langues étrangères pour les enfants, souhaite renforcer le programme scolaire des enseignantes de l'école sur cette matière en intégrant la participation d'une intervenante en Anglais.

M. le Maire propose au conseil municipal de signer une convention cadre de partenariat pédagogique avec l'auto-entreprise FROG AND WINE TOURS représentée par Mme Marie-Hélène SERVAN, enseignante en Anglais.

Le conseil municipal :

**-APPROUVE** le projet scolaire en Anglais qui sera mis en place auprès des élèves de l'école de VILLENEUVE pour un montant de 2 362,50 € (deux mille trois cent soixante-deux euros et cinquante centimes) nets ;

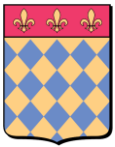
*Vote : « pour » à l'unanimité*

**CCDSV**

**5.- Mutualisation - Création d'un service commun des marchés publics**

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose la constitution d'un service mutualisé de commande publique entre elle et ses communes membres.

Ce service commun, géré par la communauté de communes, sera chargé d'assurer, au profit de ses membres, une prestation de conseil juridique en Droit de la Commande publique ainsi que, sur demande ponctuelle des collectivités intéressées, une prestation d'accompagnement dans la mise en œuvre de



procédure de passation pouvant comprendre la rédaction d'actes, contrats et tout document ayant trait à la passation de marchés publics.

Comme prévu par le projet de convention, le service sera financé comme suit :

- A 40% par une cotisation forfaitaire des communes adhérentes répartie par habitant ;
- A 40% (estimé) par la réalisation de prestations d'accompagnement pratique et de rédaction
- Le financement complémentaire estimé à 20% du coût du service sera apporté par la communauté de communes.

Le conseil municipal :

**-ADHERE** au service commun de commande publique créé par la CCDSV, lequel entrera en vigueur à compter de la date de prise de fonction du juriste spécialisé affecté au service ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## ELUS

### 6.- Usage du nom du Maire

Je soussigné David Pommier, maire de VILLENEUVE depuis le 13 juin 2019 ne souhaite jamais que mon nom soit mis sur un bâtiment de la commune de mon vivant mais également après mon décès.

Sur demande de M. le Maire, le conseil municipal :

**-S'ENGAGE** à respecter la volonté de M. le Maire en ne faisant usage de son nom sur aucun bâtiment ou lieu public,

**-DEMANDE** aux futurs conseils municipaux de respecter également cette volonté.

*Vote : 16 voix « pour » et 2 abstentions*

## DIVERS

### 7.- Illuminations – Validation des devis

Depuis la requalification et le réaménagement du cœur du village, la commission « information et communication » propose chaque année d'améliorer et d'investir dans la décoration et l'illumination de la commune pour la période de Noël.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

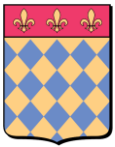
**-ACCEPTE** de faire évoluer les décorations et les illuminations de Noël dans le village ;

**-DECIDE** de retenir ces deux propositions complémentaires pour un montant total de 8 289,38 € HT (9 947,26 € TTC) ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

### 3.- Questions diverses

**Cantine scolaire** : M. le Maire informe le conseil de la démission de Mme Laëticia PETIT de la cantine scolaire. En attendant que le nouveau bureau de l'association soit formé lors de l'assemblée générale et procède au recrutement d'une nouvelle cuisinière, la cantine proposera des repas livrés par RPC.



La commune reprendra dès que possible la gestion de la cantine. M. le Maire ne souhaite pas une livraison de repas par RPC à l'année et demande de revenir à une cuisine traditionnelle car :

- la commune a investi, sur demande de l'association, dans du matériel professionnel pour la confection des repas sur place,
- cela va l'encontre du PAIT signé par la CCDSV et la Communauté de Communes de la Dombes ainsi que de la nouvelle loi EGALIM,
- cela n'est pas cohérent par rapport à l'augmentation du prix du repas imposée par l'association.

Lundi 20 septembre, M. le Maire recevra avec la commission scolaire, l'ancien et le nouveau bureau de la cantine.

**Service technique** : A la sortie de la période estivale, il est constaté que le nombre d'emplois au service technique n'est pas suffisant. Et en particulier, lorsque l'été est aussi pluvieux que cette année. A l'avenir, il faudra envisager de recourir à plus de CDD entre mai et septembre.

**CCAS** : Le CCAS a mis en place des cours d'informatique tout niveau pour les séniors à partir de 60 ans. Huit personnes se sont inscrites, les cours sont complets. Les cours auront lieu les mercredis matin en salle du conseil. Chaque participant demande une formation dans le domaine qui l'intéresse (internet, traitement de texte, tableur, photoshop, ...). Le CCAS étudie un autre type d'intervention pour le deuxième trimestre comme « faire travailler sa mémoire » par exemple.

**Conseil municipal** : Avant sa prochaine séance, lundi 04 octobre à 19h30, le conseil municipal recevra M. Damien ABAD, Député de l'Ain.

**Commerce** : M. Bruno ROCHE, qui partira très prochainement à la retraite, propose à M. le Maire que la commune rachète le bâtiment du restaurant « Le relais de la Gare » pour y installer un nouveau restaurateur comme elle a pu le faire pour la boulangerie. La commune n'interviendra pas dans des affaires privées. Elle l'a fait pour la boulangerie par carence du privé et pour que le village ne reste sans boulangerie. La commune a souhaité rendre ce service à la population.

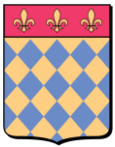
**Carte communale et signalétique** : La commission « Communication » travaille sur la nouvelle carte communale qui sera disponible très prochainement et va procéder, également, à la mise en place de la signalétique sur l'ensemble du territoire communal.

**Logements sociaux** : Mercredi 22 septembre, M. le Maire rencontrera la société « LOGIDIA », bailleur social, dans le but d'étudier la possibilité de faire construire des logements sociaux sur les terrains de la commune dans le lotissement « Allée du Parc ». Pour une commune, avoir des foyers en location est important pour le maintien du nombre d'enfants à l'école et ainsi éviter les fortes hausses puis les fortes baisses qui se répètent.

**Boulangerie** : M. le Maire rencontre plusieurs couples de boulangers qui souhaiteraient s'installer à VILLENEUVE. Une entreprise de travaux générale est en train de faire un chiffrage sur la totalité des lots.

**Conscrits** : La fête des conscrits des 8 et 9 août s'est bien passée malgré le contexte sanitaire très défavorable, à ce moment-là. Les conscrits ont malgré tout apprécié cette façon inhabituelle de fêter chaque décade, plus conviviale seulement entre conscrit.

M. le Maire reste très déçu de l'attitude de certains membres du bureau de la classe en 1 et qualifie d'intolérable que la municipalité n'ait pas été convié au banquet. Il peut comprendre la déception et la frustration mais pas l'irrespect des élus.



**Marché « Picorez dans l'Ain »** : Vendredi 3 septembre, s'est tenu sur le parking de la salle des fêtes la première édition du marché « Picorez dans l'Ain » initié par la municipalité et l'association Ain Tourisme. Ce fut un réel succès. Ainsi l'édition 2022 est déjà programmée.

**Mairie** : Afin que les services administratifs de la mairie soient plus fonctionnels, il est regardé la possibilité de réaménager les bureaux différemment. Il apparaît intéressant de remettre un bureau à l'étage dans l'ancienne mairie, à la place de la salle de danse d'aujourd'hui. Le projet n'est qu'à l'étude pour l'instant.

**Location des tables et bancs/chaises** : Les agents techniques rencontrent des difficultés avec ce service. Problème de non-respect des jours, des horaires ; problème de véhicules non adaptés ; ... Un autre système devra être mis en place pour éviter le temps trop important consacré à cette tâche par les agents.

**Police municipale** : Le projet de recrutement d'un agent de police municipale mutualisé sur plusieurs communes est arrêté car le coût s'élèverait à 22 K€ par an par commune, ce qui est beaucoup trop élevé par rapport au besoin réel. Le projet très onéreux de la mise en place de vidéosurveillance est également arrêté.

**Conseil municipal jeunes** : Il sera lancé avec un appel à candidature dès jeudi 9 septembre. Les élections se tiendront le mardi 28 septembre avec une remise des écharpes, le samedi 02 octobre.

**Circuit de randonnées pédestres** : Il n'y a pas d'erreur de fléchage. Le circuit peut se faire dans les deux sens. Les poteaux directionnels n'indiquent pas forcément le chemin le plus court.

**Gestion des déchets** : La CCDSV met en place un ramassage des emballages légers en porte à porte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour ceci, chaque foyer sera équipé un bac avec un couvercle jaune. La distribution se fera au nouveau local voirie (anciennement établissements SAPEY), les 20 et 21 novembre. Chacun sera invité à venir récupérer son bac.

**Journées Européennes du Patrimoine** : A cette occasion, la Chapelle de Chanteins pourra être visitée le dimanche 19 septembre. L'association « Les Amis de la Chapelle de Chanteins » proposera également cette année, la visite de la maison « MAZUY » avec une découverte du métier de sabotier.

Villeneuve, le 06 octobre 2021

**Le Maire**  
**David POMMIER**